

Programme de la Formation

## FORMATION A DISTANCE - Rénovation énergétique des bâtiments à caractère patrimonial

1 jour soit 7 heures de formation

7 heures en formation à distance  
1 étape de validation

### ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Module	Modalité pédagogique	Dates	Lieux
FORMATION A DISTANCE - Rénovation énergétique des bâtiments à caractère patrimonial	Distanciel synchrone	jeudi 23 juin 2022, 09h00 - 12h30	FORMATION A DISTANCE
<u>Etapes à valider</u> : 1			
<u>Date de l'évaluation finale</u> : 24 juin 2022	Distanciel synchrone	vendredi 24 juin 2022, 09h00 - 12h30	FORMATION A DISTANCE

### CONTEXTE GÉNÉRAL

**Le module de formation concerne le patrimoine architectural et la rénovation énergétique.** Le patrimoine visé est celui construit jusqu'au milieu du XXème, avec des caractéristiques constructives de l'époque, c'est-à-dire un « patrimoine ordinaire ».

Ce patrimoine, qui doit être préservé, est parfois soumis à l'avis simple ou conforme d'un ABF ou s'avère simplement digne d'intérêt car déterminant les caractéristiques à préserver d'un tissu urbain ou d'un paysage rural.

La rénovation vise autant les aspects intérieurs et extérieurs des bâtiments. Agir sur le bâti ancien nécessite préalablement une analyse de l'objet et de son usage. La compréhension du bâtiment à traiter doit être confrontée à l'offre technique disponible afin de choisir les matériaux, systèmes et procédés les plus pertinents. Cette pertinence doit inclure le mieux possible toutes les interactions avec des sujets connexes à l'énergétique. Améliorer thermiquement un bâtiment ne doit pas se faire au détriment de l'acoustique, de la qualité d'air intérieur, du confort d'été, de la facilité d'usage.

### OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

Intervenir sur un bâtiment chargé d'histoire impose un processus particulier de réflexion qui permettra de justifier un projet et de le défendre auprès des maîtres d'ouvrages et des services instructeurs.

Les architectes, les ingénieurs, les géomètres, les économistes de la construction mais aussi les entreprises, doivent travailler en ce sens à des solutions techniques innovantes permettant de préserver l'essentiel des qualités de ces ouvrages traditionnels.

L'objectif de cette formation consiste en premier lieu à revisiter quelques fondamentaux comme la question de la qualité d'ambiance intérieure, ou encore celle du comportement des parois soumises à des flux énergétiques et de matière. En second lieu, il s'agit pour l'architecte, de renforcer sa compréhension sur des éléments techniques afin d'enrichir les échanges avec ses partenaires ingénieurs et BET et de mieux argumenter ses solutions face au commanditaire.

### PRISE EN CHARGE

Cette formation pourra faire l'objet d'une demande de prise en charge par l'organisme financeur auprès duquel vous cotisez (FIF PL, OPCO EP, etc.)

### RÉFÉRENT HANDICAP

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez des renseignements ou conseils sur votre projet de formation, contactez notre référent : GHERBI Céline - 06.61.96.33.74 - [crepabfc@gmail.com](mailto:crepabfc@gmail.com)

## PUBLIC CIBLE

Le module s'adresse aux architectes travaillant sur le bâti existant ; mais aussi aux autres acteurs de la construction, (économistes, ingénieurs, maîtres d'ouvrages).

## PRÉREQUIS

Avoir déjà été confronté à des projets d'intervention sur bâti existant avec des problématiques diverses

## MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

### LE FORMATEUR :

Avant la session, un questionnaire de positionnement préformation est proposé aux participants, afin de permettre au formateur d'affiner sa présentation en fonction des profils et des attentes de chacun.

Il sera complété dès l'ouverture par un tour de table de présentation. Une évaluation ponctuera la formation sous la forme d'un quiz. Le formateur sollicitera les stagiaires tout le long de la session afin de provoquer un maximum d'échanges entre eux (jeux de rôle par exemple).

Un questionnaire qualité est transmis par mail 2 jours après la formation. La réponse au questionnaire conditionne l'envoi des attestations de formation. Une attestation de formation avec autoévaluation sera ensuite transmise sur l'adresse individuelle du participant.

### CREPA BFC :

#### **Modalités pédagogiques :**

Les formations se déroulent en présentiel ou en distanciel.

Un questionnaire pédagogique est envoyé avant la formation pour recueillir les besoins des stagiaires. Ce questionnaire est envoyé au formateur avant la formation afin qu'il s'adapte aux publics.

Les formations se clôturent par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement de la formation, les activités proposées et l'atteinte des objectifs définis.

Une attestation de formation est délivrée à l'issue de la formation.

**Accessibilité aux personnes handicapées :** Contactez Céline Gherbi au 06 61 96 33 74 pour trouver une solution adaptée à votre situation.

Suite à l'identification d'un besoin d'adaptation de la formation à un handicap : le lieu, la durée, le déroulé, les supports pédagogiques pourront être adaptés.

#### **Hébergement-transport-restauration :**

Consultez notre site internet [www.crepabfc.fr](http://www.crepabfc.fr) (rubrique contact).

## MODALITÉS DE SANCTION

Établissement d'une attestation de stage

Module  
**FORMATION A DISTANCE - Rénovation énergétique des bâtiments à caractère patrimonial**

1 jour soit 7 heures de formation

7 heures en formation à distance  
1 étape de validation

**Modalité d'apprentissages :** Distanciel synchrone

## ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Modalité Pédagogique	Dates	Lieux
Distanciel synchrone	jeudi 23 juin 2022, 09h00 - 12h30	FORMATION A DISTANCE
Distanciel synchrone	vendredi 24 juin 2022, 09h00 - 12h30	FORMATION A DISTANCE

**Etapes à valider :** 1

**Date de l'évaluation finale :** 24 juin 2022

## OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

### opérationnels et évaluables

A l'issue de la formation, le participant sera en capacité de :

- Mieux appréhender des solutions techniques
- Se remémorer des fondamentaux
- Mieux apprécier les priorités selon les projets
- Et en conséquence, assimiler une méthode travail plus structurée

## FORMATEUR(S)

SESOLIS Bernard

## OUTILS PÉDAGOGIQUES

### **Formation proposée en distanciel**

Vidéoprojection : présentation de visuels supports

Tableau : réalisation de croquis explicatifs

Bibliographie : ouvrages référents et sites incontournables, analyse et commentaires par les formateurs

## PROGRAMME

Formation en 2 x ½ jour en distanciel

½ jour 1

### **Partie 1 : Contexte général**

- énergie et environnement
- exigences réglementaires et para-réglementaires concernant les bâtiments existants : RT ex, label BBC-Reno, Effinergie Patrimoine

### **Partie 2 : Rappels de quelques fondamentaux**

- transferts énergétiques
- qualité des ambiances intérieures : confort hygrothermique, acoustique, visuels, et qualité de l'air intérieur

### **Partie 3 : Analyser les potentiels**

- diagnostic général
- principes de l'audit énergétique

½ jour 2

### **Partie 4 : Agir sur le bâti**

- Systèmes d'isolation thermique
- Matériaux isolants et parois vitrées

### **Partie 5 : Agir sur l'air**

- Fondamentaux sur le renouvellement d'air
- Systèmes de ventilation

### **Partie 6 : Choisir les systèmes**

- Chauffage
- ECS
- Froid
- Eclairage,
- Utilisations d'EnR

## BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

**A retourner par courrier complété et accompagné des éléments mentionnés dans les conditions générales de vente à :**  
**CREPA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE 56, rue du Transvaal 21000 Dijon**  
**03.39.27.06.12 - crepabfc@gmail.com**

FORMATION : FORMATION A DISTANCE - Rénovation énergétique des bâtiments à caractère patrimonial

Module	Modalité pédagogique	Dates	Lieux
FORMATION A DISTANCE - Rénovation énergétique des bâtiments à caractère patrimonial	Distanciel synchrone	jeudi 23 juin 2022, 09h00 - 12h30	FORMATION A DISTANCE
<u>Etapes à valider</u> : 1  <u>Date de l'évaluation finale</u> : 24 juin 2022	Distanciel synchrone	vendredi 24 juin 2022, 09h00 - 12h30	FORMATION A DISTANCE

**Durée** : 1 jour soit 7 heures

dont :

- 7 heures en temps de formation en distanciel

**Nb d'étapes totale à valider** : 1

**Places limitées à** : 12

**Date de clôture des inscriptions** : 14/06/2022

*(Inscription possible ultérieurement si session confirmée)*

### PARTICIPANT (Coordonnées personnelles)

**Nom** : ..... **Prénom** : .....

*A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification*

**Adresse** : .....

**Code postal** : ..... **Ville** : .....

**Date de naissance** : ..... **Département de naissance** : .....

**E-mail personnel** : ..... *(E-mail individuel / personnel obligatoire pour l'envoi de l'attestation de formation)*

**Téléphone portable** ..... **Date d'entrée dans l'entreprise** : .....

**Diplôme d'Etat d'Architecte DE/HMONP** :  Oui /  Non **Architecte DPLG** :  Oui /  Non

**Numéro personnel National d'Architecte** : .....

**Activité du stagiaire :**

- Architecte
- Architecte expert
- Architecte d'intérieur
- Artisan
- Assistant administratif, RH
- Chargé de communication, développement
- Collaborateur non architecte
- Dessinateur, concepteur graphiste...
- Économiste
- Ingénieur
- Maîtrise d'ouvrage publique
- Paysagiste concepteur
- Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
- Programmiste, AMO
- Service technique des collectivités
- Autre : .....

**Mode d'exercice :**

- Demandeur d'emploi
- Fonctionnaire d'état
- Fonctionnaire des collectivités territoriales
- Libéral
- Salarié
- Autre : .....

**Prise en charge éventuelle de la formation :**

- Fonds professionnels : Libéral
- Fonds professionnels : Salarié CIF
- Fonds professionnels : Salarié CPF
- Fonds professionnels : Salarié contrat pro
- Fonds professionnels : Salarié plan de formation
- Fonds professionnels : Pôle emploi
- Fonds propres
- Fonds publics : Agents (État, Collectivités ...)
- Fonds publics : Instances européennes
- Fonds publics : État
- Fonds publics : Conseils régionaux
- Fonds publics : Pôle emploi
- Fonds publics : Autres ressources publiques

**Nom de l'organisme de prise en charge :**

- Crédit d'impôt pour dépenses de formation des dirigeants
- FAFIEC
- FIFPL
- OPCO ATLAS
- OPCO EP
- Pole emploi Bourgogne Franche-Comté Pole Prestation Formations aides
- POLE EMPLOI DE MACON Pole Prestation Formations aides
- Pôle emploi Plate forme Régional de production Franche Comté
- Pole emploi plateforme régionale Ile-de-France
- UNIFORMATION Bourgogne Franche-Comté
- Uniformation Franche Comté
- Autre : .....

**Demande de subrogation :**  Oui /  Non

**ORGANISME / ENTREPRISE**

**Raison Sociale :** .....

*A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification*

**Type d'entreprise :** ..... **Activité principale :** .....

**Gérant(e) :** ..... **Fonction :** .....

**Adresse :** .....

**Code postal :** ..... **Ville :** .....

**Téléphone :** ..... **E-mail :** .....

**Siret :** ..... **N° société d'architecture :** ..... **Effectif dans l'organisme :** .....

ADHÉSION ANNUELLE			
	Individuelle	30,00 €	..... €
<b>Module 1 : FORMATION A DISTANCE - Rénovation énergétique des bâtiments à caractère patrimonial</b>		<b>7h / 1 jour</b>	
Coût pédagogique	Tarif unique	350,00 €	..... €
		<b>TOTAL</b>	..... €

### MODE DE PAIEMENT

Chèque  Virement

En signant le bulletin d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes joints.

DATE, SIGNATURE & CACHET

## Conditions Générales de Vente

« **A compter du 30 Août 2021**, conformément au plan de réouverture présenté par le Gouvernement (Loi du 31 mai 2021), **le PASS SANITAIRE sera impérativement à présenter à l'entrée des locaux du CREPABFC ou des autres lieux dans lesquels les formations sont dispensées.**

Toute personne ne présentant pas soit le PASS SANITAIRE soit un document s'y substituant (Certificat de vaccination attestant d'un schéma vaccinal complet, certificat de test négatif de moins de 72h, certificat de test positif datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois), ne pourra assister aux formations dispensées en présentiel.

Cette disposition ne s'applique pas aux formations dispensées en distanciel. »

### Organisation des formations

Inter : organisation d'une formation catalogue dans nos locaux réunissant plusieurs participants d'entreprises différentes.

Intra : organisation spécifique pour un groupe de salariés de l'entreprise cliente dans ses locaux ou dans l'un de nos centres de formation

### L'inscription ne sera validée qu'à réception du règlement.

L'ensemble est à retourner, complété et signé, accompagné du règlement 10 jours avant le début de la session.

Inscription possible ultérieurement, si session confirmée.

1/ A réception du bulletin d'inscription accompagné du chèque de règlement ou de l'attestation de virement, nous vous transmettrons par email l'ensemble des documents et pièces administratives correspondant au dossier vous permettant de faire votre demande de prise en charge auprès du FIF-PL (libéraux) ou OPCO EP (salarié) :

- Convention de stage
- Programme détaillé des journées de formation

2/ Quelques jours avant le début du stage, le CREPABFC vous adressera par email une convocation confirmant les dates, les horaires et le lieu de formation, ainsi que les modalités pratiques d'accès.

3/ Le stage donne lieu à l'établissement de pièces justificatives prévues par la Loi n°91-1405 du 31 décembre 1991 sur la formation professionnelle continue. À l'issue du stage, une attestation de formation, une attestation de présence, une copie des feuilles d'émargement, un questionnaire de satisfaction seront transmis par email au participant ainsi que les factures acquittées des frais d'inscription et d'adhésion

### ADHESION AU CREPA BFC

L'adhésion **individuelle et annuelle** au CREPA BFC du stagiaire est obligatoire pour suivre toute formation conformément au statut de l'association, la formation étant un droit individuelle.

### MODALITE DE REGLEMENT

Le règlement est à faire parvenir au plus tard lors de la signature de la convention. Aucune inscription ne sera prise en compte sans la réception par l'organisme de formation d'un exemplaire de la convention dûment remplie, signée et accompagnée du règlement correspondant aux frais d'inscription, de l'adhésion annuelle individuelle du stagiaire et des frais d'organisation (encaissement à l'ouverture du stage).

#### Par chèque

A l'ordre de: CREPA Bourgogne Franche Comté

#### Par virement

Références bancaires :

RIB - Banque 10096 – Guichet 18200 – n° compte 00051537401 – Clé 96 CIC CHEVIGNY SAINT SAUVEUR

IBAN FR76 1009 6182 0000 0515 3740 196 BIC CMCIFRPP

Dans le cas de la *mise en place d'une convention de paiement* avec un Opérateur de compétences (OPCO EP, OPCO Atlas, FIF PL, ...), une copie de l'accord de prise en charge de l'action doit être jointe à la commande. La facturation sera émise directement à l'organisme concerné, suivant les conditions et à hauteur du montant de prise en charge par celui-ci.

Le solde, excédant le montant pris en charge par l'organisme, sera versé par le Client lors de l'inscription. Dans l'hypothèse d'un abandon de la prise en charge totale ou partielle par l'organisme (annulation tardive par le Client par exemple), la facture sera alors adressée directement au Client.

#### Formation continue :

Toutes nos formations sont imputables au titre de la formation continue suivant la législation en vigueur.

**LES REPAS SONT A LA CHARGE DES PARTICIPANTS.** Les frais de déplacements et d'hébergement sont à la charge des stagiaires.

### **COMMENT FINANCER SA FORMATION ?**

Les formations CREPABFC formation peuvent bénéficier d'une prise en charge par les fonds de formation. Il faut faire votre demande de prise en charge au préalable.

**Vous êtes salariés d'agence libérale**, OPCO EP ([www.opcoep.fr](http://www.opcoep.fr)) intervient dans vos demandes de formation dans le cadre du DIF, du Plan de formation validé par votre employeur

**Vous êtes architecte Libéral**, le FIF PL ([www.fifpl.fr](http://www.fifpl.fr)) prend en charge vos frais de formation. Il vous faut justifier d'une cotisations URSSAF.

**Vous êtes dirigeant d'agence**, depuis 2005, vous avez droit à un crédit d'impôt pour dépenses de formation. Vous pouvez télécharger le formulaire sur le site [www.impot.gouv.fr](http://www.impot.gouv.fr) N° Cerfa n°12635\*04. La déclaration doit être jointe à la déclaration annuelle de résultat déposée par l'entreprise.

**Vous êtes demandeurs d'emploi**, Pôle emploi peut attribuer une Aide Individuelle à la Formation (AIF) pour contribuer au financement des frais pédagogiques. Le choix de la formation doit constituer une étape déterminante avant la reprise d'emploi et sa pertinence être validée par le conseiller Pôle emploi. La demande d'aide doit être déposée au plus tard quinze jours calendaires avant le début de la formation.

Sur demande à l'inscription, pour les formations d'une montant supérieur à 300€, le CREPABFC vous offre la possibilité de régler la formation sur plusieurs mois, modalité à voir avec le CREPABFC.

Si vous avez des difficultés financières, n'hésitez pas à en parler, le CREPABFC peut vous aider. Ensemble, nous trouverons la solution pour vous permettre d'accéder à la formation de votre choix (paiement différé....)